

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
12207

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME VÉRONIQUE MIQUELLY**

**OBJET : Laboratoire MEG - Renouvellement du recycleur d'hélium, équipement de pointe  
du laboratoire. Rectificatif à la délibération n°77 du 14 avril 2020.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Notre Commission permanente a approuvé, par sa délibération n°77 du 14 avril 2020, l'attribution d'une subvention d'équipement de 146 032 € à l'Université Aix-Marseille, concernant le remplacement du recycleur d'hélium du laboratoire de Magnétoencéphalographie (MEG) hébergé au sein de l'Institut de Neurosciences des Systèmes.

Il est à rappeler que le système de magnétoencéphalographie et le développement de l'outil « MEG » de la plateforme de Marseille permettent de localiser les activités pathologiques en épilepsie de façon non invasive. Il devrait améliorer l'accès à la chirurgie, en évitant dans certains cas l'implantation d'électrodes dans le cerveau.

A la suite d'une erreur matérielle, le projet de convention joint au rapport et approuvé par notre délibération du 14 avril, était une version de travail non finalisée qu'il convient de modifier.

Il vous est proposé en conséquence, d'autoriser la signature de la version définitive de la convention de financement, annexée au présent rapport, le montant de la subvention étant inchangé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL